

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA VERGNE**

L'an deux mil vingt-trois le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2023

Présents : Mmes, Beaumatin, Bianchini, Guéroul, Veubret, Mrs, Gauvin, Giraudeau Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann.

Pouvoirs :

Absents excusés : Mmes Guiet, Bineau,

Absent : Mmes Goncalves, Mercier

Secrétaire de séance : Mme Beaumatin Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 11

Nombre de votants : 11

OBJET : 6. Tarif des différents services

6.1. Location de la Salle Municipale

Le Conseil Municipal modifie les tarifs fixés par délibération du 07 avril 2021

	Vergnauds	Personnes ou Associations extérieures	Associations communales
Caution	450 €	450 €	450 €
Week-End	210 €	280 €	Gratuit 1 fois /an puis 150 €
Forfait charges (01/05 au 30/09)	60 €	60 €	60 €
Forfait charges (01/10 au 30/04)	80 €	80 €	80 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €
La journée	110 €	150 €	Animation gratuite: Gratuit Animation Payante : 50 €
Forfait charges (01/05 au 30/09)	40 €	40 €	40 €
Forfait charges (01/10 au 30/04)	60 €	60 €	60 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €
Sono + Eclairage	100 €	100 €	100 €
Caution Sono	150 €	150 €	150 €
Couvert complet	1€ par personne	1€ par personne	1€ par personne
Poubelles non évacuées	15 €	15 €	15 €
Chaise manquante ou cassée	30 €	30 €	30 €
Table manquante	250 €	250 €	250 €
Restitution des clefs en retard	15 € par jour	15 € par jour	15 € par jour
Perte des clefs et/ou de la carte	300 €	300 €	300 €
Vaisselle cassée ou manquante	Prix d'achat	Prix d'achat	Prix d'achat

Tout équipement manquant ou détérioré sera remplacé aux frais du locataire.

6.2. Tarifs des concessions dans le cimetière

Le Conseil Municipal maintient le tarif des concessions fixé par délibération du 07 avril 2021 :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| ✓ Concession (cinquantenaire) | 130,00 € |
| ✓ Concession pour Urne | 100,00 € |
| ✓ Dépôt des cendres | Gratuit |

les frais de séjour en caveau provisoire au-delà de 48h

- | | |
|--|-----------|
| ✓ Forfait 15 jours | : 30,00 € |
| ✓ Par jour supplémentaire du 16ème au 30ème jour | : 3,00 € |
| ✓ Par jour supplémentaire à partir du 31ème jour | : 5,00 € |

6.3. Repas des Seniors

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'offrir chaque année un repas aux personnes âgées de la commune. Toutefois lors de celui-ci, d'autres personnes peuvent être accueillies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

FIXE les prix du repas du 3^{ème} âge fixés par délibération du 07 avril 2021

- | | |
|---|---------|
| ✓ Personnes de la commune de plus de 65 ans et conseillers : | gratuit |
| ✓ Personnes de la commune de 60 à 65 ans et conjoints des conseillers : | 14,50 € |
| ✓ Autres (sur invitation) : | 28,50 € |

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits

Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain INGRAND